

du bâtiment

« Quand le bâtiment va, tout va... » Or le bâtiment « ne va plus ». C'est là un très gros problème qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui se préoccupent de notre économie et, en particulier, nos gouvernants. La résorption du chômage y est intimement liée et c'est là une raison de plus pour que l'on ne tarde pas d'avantage, malgré les incertitudes du temps, à rechercher les solutions possibles.

Comment faut-il envisager la question? Une « compétence », comme on dit aujourd'hui, M. l'architecte de Boelpaep, résume son opinion à ce sujet dans la note que voici:

Dans la situation toute particulière où se trouve la Belgique — en ce drame du déclin de 1939 — tout le monde est d'accord pour préconiser la reprise du travail comme une nécessité première.

C'est pourquoi le Gouvernement, malgré les graves soucis de notre position internationale, se montre, d'autre part, attentif à la situation non moins sérieuse des « immobilisés ».

Dans cet ordre d'idées, nul ne contestera l'influence prépondérante du bâtiment sur l'économie nationale.

Une commission interministérielle économique de coordination a été installée et il faut s'attendre sans doute à une certaine reprise de travaux publics.

S'il s'agit, le cas échéant, de telle ou telle entreprise dont l'utilité est reconnue, on ne pourra qu'y applaudir, mais en dehors de ces cas incontestés, le choix des travaux ne sera pas toujours aisé, car il faudra procéder avec discernement et prudence quant à leur répercussion finale sur l'activité de l'initiative privée. Et pour cause: on ne peut, en effet, raisonnablement exiger de l'Etat qu'il résorbe le chômage à lui seul. Il doit, au contraire, pouvoir compter sur l'initiative privée afin que celle-ci y contribue largement. Il y est d'autant plus intéressé que l'initiative privée représente pour lui un rapport et non une charge.

Dès lors se pose, a priori, la question: Comment faire « donner » l'initiative privée?

Pour arriver à ce résultat il faut trois choses:

Connaître exactement la situation et ses causes.

Déterminer les bases élémentaires d'une reprise.

Créer un « Conseil Supérieur du Bâtiment » pour préparer cette reprise, l'orienter et la soutenir de façon à satisfaire le plus grand nombre et ainsi résorber le maximum de chômage tant intellectuel que manuel.

La situation
Il faut bien le dire, il serait vain de prendre ses désirs pour des réalités et s'imaginer, par exemple, d'une façon un peu simpliste, que si d'ici quelques temps l'industrie et le commerce reprennent, il va s'en suivre automatiquement et ipso facto une reprise analogue du bâtiment.

L'industrie et le commerce pourraient revoir, à plus ou moins brève échéance, une période très active, parce que des « besoins » immédiats et impérieux devront être satisfaits en rapport précisément avec les événements actuels et tout permet de prévoir que l'industrie et le commerce y trouveront bénéfice.

Le « besoin » et le « bénéfice » sont deux puissantes hélices pour mettre en mouvement l'initiative privée. Ces mêmes facteurs devraient pouvoir s'appliquer également au bâtiment.

Mais celui-ci, depuis un certain temps déjà, souffre d'un grave malaise qui n'est pas uniquement dû à l'état d'alerte dans lequel nous vivons maintenant. D'autres causes, inhérentes au marché immobilier lui-même, ont petit à petit amené cette pénible situation.

Il semble bien que négligeant la loi de l'offre et de la demande,

couvrant d'un certain discrédit.

La déflation des loyers — autre phénomène économique anormal — est venue alourdir le marché et cette baisse continue du taux des loyers inversement à l'augmentation du coût de la vie risque de devenir funeste à l'économie nationale. L'Etat en est d'ailleurs la première victime puisque le rendement des impôts diminue parallèlement à la baisse du loyer.

Pour obvier sans doute à ce manque de rentrées, l'Etat — invoquant alors l'aiguillon de la nécessité, a surtaxé le bâtiment à un moment où celui-ci réclamait un tonique et non une saignée!

De là une méfiance persistante et l'abstention de l'initiative privée qui — bien à tort sans doute — a perdu sa foi dans cette valeur — or, qu'au bon temps jadis nos prédécesseurs ont sensément qualifié de « placement de bon père de famille ».

Voilà où en est le bâtiment!

Par conséquent, pour faire reprendre à ce dernier une activité normale, il faut avant tout pouvoir ranimer la foi défaillante de l'initiative privée. Les capitaux ne manquent pas, mais il faut prendre des mesures adéquates à une situation toute spéciale et à laquelle il faut s'adapter.

Une question difficile

Evidemment, les choses iraient mieux s'il était possible de découvrir des formules capables de garantir aux propriétaires d'immeubles le remboursement des dégâts occasionnés par la guerre, de les assurer qu'en tout état de cause les loyers seront payés. La confiance serait encore plus grande si, par exemple, les propriétaires pouvaient avoir l'assurance que l'on n'aggraverait plus leurs charges fiscales. Enfin, des mesures de réglementation devraient viser certains « vendeurs sur plans » dont les méthodes dérèglent souvent le marché immobilier.

Bref, une condition préalable à la reprise c'est le rétablissement de l'équilibre du marché et pour cela il faut l'assainir.

Qu'une étude approfondie soit nécessaire, c'est évident. Aussi cette mission devrait être confiée, entre autres, à un organisme que l'on pourrait appeler « Conseil Supérieur du Bâtiment ».

Un Conseil supérieur du bâtiment

Pendant cette actuelle période de « mise en veilleuse » du bâtiment, le moins qu'on puisse faire — car toute chose a une fin — est de préparer la reprise éventuelle sur des bases solides et durables, notamment en comblant les lacunes et en évitant les erreurs du passé.

Parmi ces lacunes, la première et la plus importante était sans conteste l'absence du Conseil Supérieur, c'est-à-dire le lien permanent et effectif entre l'Etat et l'initiative privée.

De souhaitable que celui-ci était avant, il est devenu aujourd'hui indispensable!

Au point de vue pratique la composition de ce Conseil devrait être restreinte et comprendrait dans une proportion égale des architectes, des ingénieurs et des entrepreneurs et non pas des fonctionnaires mais des techniciens indépendants, recrutés dans le secteur privé dont ils sont d'ailleurs les représentants. Toutefois, la présidence de ce Conseil serait confiée à un délégué du Gouvernement afin de maintenir le contact entre ce dernier et le Conseil Supérieur. Celui-ci assurerait en quelque sorte la coordination de l'initiative privée dans le domaine du bâtiment et constituerait, pour le Gouvernement, un collaborateur discret mais précieux dans la lutte contre le chômage.

Son action peut se résumer principalement en quelques mots: redonner au bâtiment ce qui fut sa force de tous temps: la qualification d'une « valeur » et d'un placement de « bon père de famille ».

Accessoirement, le Conseil Supérieur serait à la disposition du Gouvernement

contrarier l'initiative privée.

Tout comme le rôle du médecin est de limiter son intervention à épauler la nature, le rôle de l'Etat est d'épauler l'initiative privée, c'est-à-dire « la remettre en selle » par l'entreprise de certains travaux, mais ceux-ci ne doivent ni la concurrencer ni surtout la décourager!

Bref, devant l'angoissant problème que pose la stagnation des affaires et du bâtiment en particulier, il est nécessaire de faire quelque chose et ce

EDITORIAL

CHERS LECTEURS,

Les circonstances actuelles entraînant la hausse des frais d'impression, ne nous permettent plus de maintenir le nombre de nos parutions.

La Commission de la Revue a proposé et reçu approbation par le Conseil d'administration et le Comité fédéral, afin de ne pas créer un déficit trop lourd, de ne plus publier que 14 numéros pour 1940.

A partir du 1^{er} mars, notre Revue ne paraîtra plus que le premier de chaque mois. Nous nous efforcerons d'y condenser la matière, afin de fournir le maximum de renseignements utiles et aussi actuels que possible.

D'autre part, à partir du 1^{er} mai, le papier subira une transformation. S'il ne sera pas comparable à l'ancien, il se présentera cependant sous un aspect satisfaisant pour l'impression des caractères et des clichés.

Ultérieurement la situation sera revue, et si nous avons le bonheur de retrouver bientôt des conditions normales, les mesures transitoires adoptées seront rapportées.

Aussi, nous osons croire que vous accepterez, sans nous en faire le reproche, cette modification dans nos relations. Nous pensons qu'il n'était pas possible de trouver meilleure solution.

LA REDACTION.

La Fédération Belge du Bâtiment et des Travaux Publics et son action en faveur de notre Industrie

Quoiqu'on puisse en penser, notre Fédération, qui s'est toujours préoccupée de l'activité de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics, s'est penchée tout particulièrement, depuis plus d'un an, sur le problème qui se posait, tant au point de vue de la construction privée que des travaux publics.

Soucieuse de servir l'intérêt général en servant les intérêts de ses affiliés, elle avait examiné les moyens qu'il y avait lieu de développer pour obtenir une amélioration de la situation.

* * *

En ce qui concerne les travaux privés, elle a considéré avec intérêt les suggestions que lui avait faites l'architecte, M. de Boelpape, et que ce dernier avait développées dans la presse, tant quotidienne que technique, en faveur de la créa-

tion d'un Conseil Supérieur du Bâtiment, mais elle a également accueilli avec une vive satisfaction l'initiative émanant de la Société Centrale d'Architecture qui, de son côté, recherchait également à promouvoir une action en faveur de la construction.

Après un certain nombre de réunions, auxquelles des délégués de la Fédération ont pris part, ainsi que des représentants de l'Association du Brabant, la proposition de M. de Boelpape a été retenue, et à la suite des remarques que M. Hofmans, Président d'Honneur de la Fédération avait formulées, quant aux relations que notre Fédération devait avoir avec les Sociétés d'Architectes, il a été décidé que la Société Centrale d'Architecture porterait la proposition à la connaissance de la **Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique**,

celle-ci étant seule habilitée pour mener, de front avec la **Fédération Nationale Belge du Bâtiment et des Travaux Publics**, l'action envisagée.

Un vœu rédigé et agréé par les deux parties a été envoyé à M. Pierlot, Premier Ministre, et à M. Sap, Ministre des Affaires économiques.

M. le Premier Ministre, estimant que la question était du ressort de M. Matagne, Ministre des Travaux publics, celui-ci a bien voulu recevoir M. Jan De Braey, Président de la Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique, et M. Jan Hofmans, Président d'Honneur de la Fédération Nationale Belge du Bâtiment et des Travaux Publics. Le vœu a été l'objet d'un examen éminemment favorable, et nous croyons utile d'en reproduire le texte ci-après :

« Considérant la situation catastrophique dans laquelle est plongée l'industrie du bâtiment et des travaux publics, non seulement en raison des circonstances actuelles, mais également par l'absence toujours plus grande d'intérêt de la part des particuliers et de programme de la part des autorités compétentes;

Considérant le chômage persistant et s'aggravant d'une façon continue, chômage qui découle de cette situation et qui frappe une part toujours plus importante des 220.000 travailleurs de cette industrie;

Considérant l'importance économique de cette industrie qui, à elle seule, fait vivre 1/6^e des travailleurs du pays, sans oublier la plus grande partie de ceux des autres industries y compris celle du transport, avec tous les avantages qui en résultent pour la Collectivité et l'Etat,

La Fédération Royale des Sociétés Belges d'Architectes et la Fédération Nationale Belge du Bâtiment et des Travaux Publics, réunies, expriment le vœu de voir le Gouvernement :

1^o Se préoccuper d'urgence des remèdes à apporter à la situation de l'industrie du bâtiment et des travaux publics;

2^o Procéder sans retard à l'institution d'un Conseil Supérieur du Bâtiment et des Travaux publics comme moyen de coordination des mesures à prendre et se mettent à sa disposition pour lui apporter leur collaboration loyale et complète. »

Ainsi qu'on le remarquera, la Fédération a estimé que le Conseil Supérieur du Bâtiment devait s'occuper de toute notre industrie, de telle sorte qu'une coordination des mesures à prendre puisse être réalisée, et l'on sait combien cette coordination est indispensable pour harmoniser l'activité des travaux privés et des travaux publics. Le vœu portait donc sur la création d'un **Conseil Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics**.

Nous savons qu'une entrevue doit avoir lieu

avec M. le Ministre des Affaires économiques, dont nous augurons un accueil bienveillant.

* * *

En ce qui concerne les travaux publics, dont il importe de provoquer la création, parce que les circonstances y sont particulièrement propres, la Fédération a estimé que la meilleure démarche ne pouvait être faite qu'avec l'appui des organisations ouvrières, appui que nous pouvions aisément escompter d'ailleurs, en raison du chômage.

De commun accord, les organisations patronales et les organisations ouvrières faisant partie du Comité Paritaire National de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics, où notre Fédération est particulièrement bien représentée, ont adressé une requête à M. le Premier Ministre, au nom de ce Comité Paritaire, à la fin de l'année 1939, requête qui a été suivie d'une demande d'audience à M. le Ministre des Travaux publics.

M. Matagne, Ministre des Travaux publics, a bien voulu recevoir, le 23 février, une délégation du Comité Paritaire, qui lui a remis la note suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Le Comité Paritaire National de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics a eu l'honneur d'adresser à M. le Premier Ministre, une note par laquelle, après avoir marqué son émotion au sujet des dispositions de l'Arrêté royal du 28 octobre 1939 relatif à la mise au travail des chômeurs et fait valoir que ces mesures n'apportaient aucun remède au chômage catastrophique de notre industrie, il a exprimé le vœu de voir le Gouvernement se pencher sur le problème que pose ce chômage et envisager la politique qui s'impose pour le résoudre.

Nous nous permettons de reprendre les arguments que nous avons invoqués en insistant tout particulièrement sur le fait que le chômage qui frappe notre industrie et cela plus que toute autre, se traduit par des chiffres angoissants.

Au mois de novembre 1939, le nombre de journées perdues par les travailleurs assurés atteint 30,6 p. c. des journées qui auraient pu être prestées. Si l'on tient compte du fait qu'à ce moment la main-d'œuvre disponible avait été réduite de 20 p. c. par les effets de la mobilisation, on doit conclure que l'activité industrielle avait fléchi de plus de 50 p. c.

Traduisant aussi éloquemment la situation, les chiffres suivants valent d'être cités : les salaires payés dans notre industrie pendant les mois de septembre 1939 à janvier 1940, ont subi une diminution de 120 millions de francs par rapport à la période de septembre 1938-janvier 1939.

Il s'en déduit que toute l'économie du pays se trouve privée du bénéfice de la circulation de ces 120.000.000 de francs, sans compter la perte que subissent toutes les